

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Plantation

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Version: 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 1 sur 3

Numéro d'ordre dans le registre de producteur:

Numéro d'ordre dans le re	egistre de produ	cleur				
Nom du porteur du certificat		Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI)				
Identification fiscale		SARL				
Nom du producteur		Bloc E CAIMPEX V1				
Code du producteur		PMCI V1BL/E				
Adresse et coordonnées du producteur		10 BP 2229 ABIDJAN 10				
Situation matrimoniale		célibataire				
Code Parcelle	Localisation	ı	Année de création	Superficie		
Site de plantation de noix de COCO						
PMCI V1BL/E-P16	Caimpex V1		1968	23.9286 ha		
PMCI V1BL/E-P19	Caimpex V1			34.4472 ha		
PMCI V1BL/E-P1	Caimpex V1		1968	16.5783 ha		
PMCI V1BL/E-P5	Caimpex V1		1968	12.6534 ha		
PMCI V1BL/E-P6	Caimpex V1		1968	29.3599 ha		
PMCI V1BL/E-P15	Caimpex V1		1968	15.6768 ha		
PMCI V1BL/E-P9	Caimpex V1		1968	11.9332 ha		
PMCI V1BL/E-P12	Caimpex V1		1968	31.5309 ha		
PMCI V1BL/E-P14	Caimpex V1		1968	26.4704 ha		
PMCI V1BL/E P20	Caimpex V1			13.1319 ha		
PMCI V1BL/E-P17	Caimpex V1			40.1571 ha		
PMCI V1BL/E-P4	Caimpex V1		1968	29.0064 ha		
PMCI V1BL/E-P8	Caimpex V1		1968	33.6165 ha		
PMCI V1BL/E-P11	Caimpex V1		1968	24.9766 ha		
PMCI V1BL/E-P3	Caimpex V1		1968	28.5299 ha		

	CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL		INCLUDE/LEGOT
		ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO	
	ET LE PRODUC		
200			
PMCI V1BL/E-P18	Caimpex V1		55.4361 ha
PMCI V1BL/E-P10	Caimpex V1	1968	30.3690 ha
PMCI V1BL/E-P7	Caimpex V1	1968	26.6588 ha
PMCI V1BL/E-P13	Caimpex V1	1968	28.5008 ha
PMCI V1BL/E-P2	Caimpex V1	1968	35.8040 ha
Type de main d'oeuvre et nombre Permanent		: 0	
	Journalier	: 0	

Réf :PMCI/DQ/PL/001

La société PMCI SARL s'engage à :

- Informer et former les producteurs membres aux référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Élaborer le Règlement de Contrôle Interne et la liste des différentes sanctions en cas de non-conformités.
- Mettre en oeuvre un Système de Management Qualité (QMS) pour la certification GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Inspecter au moins une fois par an chacune des plantations de ses producteurs membres.
- Assurer la mise à jour et la diffusion des documents du Système de Management de Qualité (Procédures, Chartes, Fiches, registres, etc.).
- Faire respecter les sanctions qu'elle émet et celles de l'organisme de certification, chargée de réaliser le contrôle externe.
- Garantir le respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP et SMETA relatives au conditionnement et la traçabilité des noix de coco



CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA SOCIETE PMCI SARL ET LE PRODUCTEUR DE NOIX DE COCO

Réf :PMCI/DQ/PL/001 Version : 2

Date de mise en application : 23/03/2020

Plantation Page 3 sur 3

Le producteur membre s'engage à :

- Se conformer aux exigences des référentiels GLOBAL GAP, GRASP et SMETA
- Respecter toutes les procédures documentées de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter toutes les politiques et chartes de la société PMCI SARL qui seront mises à sa disposition,
- Respecter tous les conseils techniques des agents encadreurs de la société PMCI SARL,
- Respecter les bonnes pratiques agricoles dans sa plantation de noix de coco,
- Respecter la sécurité sanitaire de sa production de noix de coco,
- Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air par ses pratiques,
- Utiliser les produits phytosanitaires homologués en Côte d'Ivoire et informer les agents de la société PMCI SARL avant toute manipulation et épandage
- Ne pas avoir recours au feu lors de la préparation des sols et toutes autres activités,
- Ne pas s'inscrire dans des pratiques telles que : le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail.

Il s'engage en outre à vendre toute sa production de noix de coco à la société PMCI SARL.

En cas de non-respect des exigences GLOBAL GAP, GRASP, SMETA et des conditions internes à la société PMCI

SARL; le producteur recevra:

- Un avertissement
- Une Suspension
- Et voir même un retrait du registre interne des producteurs de noix de coco.

Date et signature du producteur

Responsable Agronomique